

Les Champs des Possibles

Un dispositif régional créé par
le réseau des AMAP d'Ile de France

Objectifs

- ⌘ Sécuriser les parcours d'installation des porteurs de projets agricoles,
- ⌘ Assurer la transition nécessaire entre formation et installation,
- ⌘ Permettre la transmission des savoirs professionnels,
- ⌘ Re-déployer une agriculture de proximité, paysanne, biologique et en circuit court, encourageant des dynamiques collectives.



*Animer, Accompagner et
Développer les AMAP
en Ile de France*

<http://amap-idf.org>

Le test d'une activité agricole, qu'est-ce que c'est ?

Le test d'activité agricole consiste à tester un projet de création d'une activité agricole, dans un cadre juridique et matériel sécurisé (prise de risque et investissement progressifs), sur un lieu donné et pour un temps défini.

Le test d'activité agricole se différencie du stage et du tutorat par l'autonomie et la responsabilisation du porteur de projet.

Pendant cette phase de test, il n'y a pas de création effective d'entreprise agricole, mais une mise en situation en « grandeur réelle » dans une structure immatriculée qui « héberge » le porteur de projet.

Plus d'infos dans le livret "L'espace test en agriculture" disponible sur <http://amap-idf.org>

Les Champs des Possibles

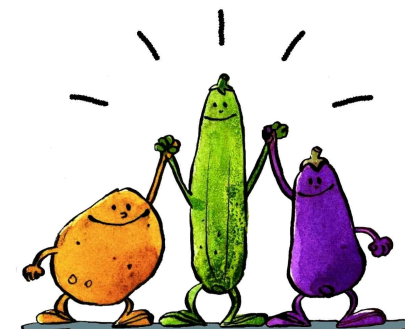
- Association Loi 1901 -

26, rue Beaubourg - 75003 PARIS

Téléphone: 06 29 17 51 92

Mail: champsdespossibles@amap-idf.org

SIRET: 514 027 945 000 13



Les Champs des Possibles
COUEUSE D'ACTIVITES AGRICOLES ET RURALES.

**Un dispositif pour tester
votre projet agricole avant
installation**

Un projet soutenu par :



A qui s'adresse le dispositif ?

Tout(e) candidat(e) à l'installation en agriculture biologique et circuits courts en Ile de France, désirant:

- Acquérir un complément de formation technique,
- Expérimenter la faisabilité technique et économique de son projet,
- Mûrir son projet professionnel,
- Vérifier l'adéquation entre le projet de vie et le projet professionnel.

Quelles sont les fermes d'accueil ?

Des exploitations professionnelles en agriculture biologique et en AMAP (maraîchage, polyculture-élevage, arboriculture, etc.), disposant :

- De foncier disponible pour accueillir un ou plusieurs « couvés »,
- D'un parc de matériel à mettre à disposition.

Qui sont les tuteurs- accompagnateurs ?

Des paysan(ne)s francilien(ne)s engagé(e)s sur leur territoire et caractérisé(e)s par:

- Une large expérience en agriculture biologique et en AMAP,
- Une volonté d'encourager l'installation et de transmettre leurs connaissances,
- Un engagement traduit par la signature d'une Charte d'Accompagnement,
- Une exigence de formation continue à la transmission de savoirs.

Un parcours en 3 étapes ...

1- Stage de pré-couveuse (1 à 3 mois)

Découvrir le dispositif et ses acteurs

- Sur une ou plusieurs fermes du dispositif,
- Pour préparer son projet de test d'activité.

2- Test du projet au sein des *Champs des Possibles* (1 à 3 ans)

Tester son projet en « taille réelle »

Mise à disposition :

- De moyens de production (foncier, matériel agricole, ...),
- D'un hébergement juridique et d'un numéro de SIRET,
- D'un statut (CAPE cf. ci-contre) et d'une couverture sociale.

Accompagnement renforcé individuel et collectif (cf. ci contre)

Insertion dans un **réseau socio-professionnel** local

Aide à la **commercialisation** (AMAP)

3- Suivi post-couveuse (1 an et plus)

S'installer sereinement ou réorienter son projet

- Appui dans les démarches administratives,
- Tutorat technique,
- Aide au financement (Fonds solidaire de Garantie, ...).

Le CAPE - Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (loi d'initiative économique 2003)

Contrat écrit d'une durée maxi. de 12 mois renouvelable 2 fois, le CAPE permet au porteur de projet de tester son activité en conservant son statut antérieur et ses revenus sociaux. Il bénéficie de plus d'une couverture sociale et d'une protection en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

Un accompagnement de la personne et du projet par un réseau de partenaires

- Accompagnement technique par des tuteurs-paysans,
- Formation et suivi en comptabilité/gestion par un centre de gestion agréé,
- Préparation de l'installation (PPP, recherche de foncier, prévisionnel économique, etc.),
- Accompagnement « global » du couple « personne-projet »,
- Formations complémentaires.

Un nouvel outil pour des installations agricoles progressives et durables:

- Accessible aux candidats Hors Cadre Familial (HCF) et/ou non éligibles aux aides à l'installation (DJA),
- Pouvant être inscrit dans un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP),
- Piloté par les acteurs franciliens de l'installation agricole dans le cadre du « Plan Bio IdF ».

Les Champs des Possibles est un outil du parcours à l'installation proposé par le **pôle ABIOSOL** (GAB, AMAP IdF, Terre de Liens)